Procès-verbal de l’assemblée extraordinaire générale du 23 Février 2022 de l'Association de Parents d'élèves de Biot village

Le 23 février 2022 à 20 heures 35,

Les membres de l’association dénommée l’Association des Parents et Amis des Ecoles du Village de Biot - APE dont le siège social est à Ecole Primaire Paul Langevin, 06410 BIOT se sont réunis en assemblée générale extraordinaire en visioconférence, sur convocation du Bureau par mail conformément aux dispositions des statuts (éventuellement du règlement intérieur).

Il a été dressé une feuille de présence qui a été visée oralement par chaque membre présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel qu’en qualité éventuelle de mandataire en cas de procuration possible.
20 membres adhérents ont été enregistrés pour participer aux différentes résolutions de cette AGE.

Rappel de l'ordre du jour :
1. Revue et vote des nouveaux statuts de l'association
2. Election des postes vacants au bureau

1. Révision des statuts

La nouvelle version des statuts ayant été envoyée par mail aux adhérents avec la convocation à l'AGE, une lecture détaillée et commune n'est pas considérée comme nécessaire par les membres présents.

Le bureau précise que suite aux remarques reçues par mail, l'article 13 portant sur la modification des statuts a été modifié : tout projet de modification des statuts doit être soumis au vote des adhérents.

Une adhérente pose une question sur l'article Article 8 portant sur les délégués de classes pour définir des critères objectifs quant à l'arbitrage du bureau si plusieurs candidats se présentent pour une même classe.
Des membres actuels du bureau ainsi que d'anciens membres du bureau prennent la parole pour expliquer les différents cas rencontrés dans le passé (attribution par ordre d'arrivée, volonté de favoriser les classes avec le moins de représentants …).
Afin de ne pas se limiter à une liste non exhaustive de critères dans les statuts, il est décidé que ces modalités seront précisées dans le règlement intérieur de l'association.

Vote :
- 20 voix pour
- 0 voix contre
- 0 abstention

Les nouveaux statuts sont adoptés à l'unanimité

2. Election des postes vacants au bureau

Suite aux différents départs, le bureau de l'APE recherche un Président et un Trésorier, ainsi qu'un vice-président et un vice-trésorier.

Candidat au poste de Président :

- Marion Flahaut
  - 20 voix pour
  - 0 voix contre
  - 0 abstention
  - Elue à l'unanimité

Candidat au poste de Trésorier

- Aurélien Montenon
  - 20 voix pour
  - 0 voix contre
  - 0 abstention
  - Elu à l'unanimité

Candidat au poste de Vice-Présidente

- Emilie Braut
- 20 voix pour
- 0 voix contre
- 0 abstention
- Elue à l'unanimité

Candidat au poste de Vice-Trésorier
Pas de candidat

L'ordre du jour étant épuisé, la séance se termine à 21h10.